



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 27544

#### Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur l'émotion suscitée dans sa région par la décision de choisir le 5 décembre pour célébrer la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie. La mémoire et l'histoire ont besoin de repères clairs. Le choix du 5 décembre, lié seulement à une facilité d'agenda pour l'organisation de l'inauguration du mémorial, ne peut que blesser beaucoup de ceux qui, chaque 19 mars, se recueillent dans le souvenir de camarades disparus, dans la blessure vive des vies détruites. Cette décision, qui plus est, n'a fait l'objet d'aucun débat public, le Parlement lui-même n'ayant pas eu à en débattre. En conséquence elle lui demande s'il peut revoir cette décision qui blesse trop de personnes et leur famille pour qu'elle soit considérée comme immuable.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'opposition de certains anciens combattants de la troisième génération du feu à l'instauration, le 5 décembre, d'une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie ou des combats en Tunisie et au Maroc. Le secrétaire d'État aux anciens combattants souhaite souligner que cette décision importante marque l'aboutissement logique d'un processus de concertation long, serein et approfondi. Afin de sortir de l'impasse regrettable qui empêchait d'honorer les combattants tombés au champ d'honneur en Afrique du Nord, le Gouvernement a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission de concertation. Cette démarche a été acceptée par toutes les associations qui ont participé aux réunions de cette instance. Au terme des travaux de cette commission, la date du 5 décembre a suscité l'adhésion quasi unanime des associations les plus représentatives du monde combattant. En effet, cette date renvoie à l'hommage national, unanime et solennel, qui a été rendu, le 5 décembre 2002, aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, lors de l'inauguration par le Président de la République du mémorial national qui leur est dédié. Autour du chef de l'État et du Premier ministre étaient rassemblés des parlementaires de toutes les tendances et toutes les associations. Ce fut un remarquable moment d'union nationale. De plus, le 5 décembre concerne les trois conflits d'Afrique du Nord. C'est un hommage qui s'adresse aux combattants « morts pour la France » en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie. Enfin, ce choix fédérateur permet de sortir des débats sur la date de la fin de la guerre d'Algérie, pour que la République rende enfin, plus de quarante ans après la fin des conflits, l'hommage qu'ils méritent aux 24 000 « morts pour la France » en Afrique du Nord. S'agissant des dates choisies jusqu'à présent par les associations, elles conserveront leur statut ainsi que la signification que celles-ci souhaitent leur donner. Toutefois, le secrétaire d'État ne doute pas que le 5 décembre rassemblera les anciens combattants en nombre et qu'il pourra rallier tous ceux qui ne voudront pas être absents de l'hommage rendu par la nation aux combattants tombés pour la France.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Marylise Lebranchu](#)

**Circonscription :** Finistère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27544

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le :** 3 novembre 2003, page 8332

**Réponse publiée le :** 15 décembre 2003, page 9618